## Pension alimentaire enfant majeur

-----

Par Maminette 2956

## Bonjour,

La fille de mon mari, 23 ans, n'est plus étudiante depuis octobre dernier. Elle vit de petits boulots de temps à autre et vit chez sa mère, qui est d'accord pour l'héberger.

Nous versons sur le compte de la mère, la pension alimentaire pour la fille, mais la part du fils qui vit sa vie, est aussi versée. Nous avons laissé tel quel la totalite de la pension.

Ma question:

avec la situation actuelle (covid), et du fait qu'elle vit chez sa mère et qu'elle travaille de temps en temps, pouvons nous arrêter de lui verser cette pension alimentaire ? Nous lui payons aussi son forfait téléphonique chaque mois.

Elle nous a dit qu'elle voulait reprendre 1 an d'études en septembre prochain, devrons nous encore la lui verser jusqu'à ses 25 ans ?

Merci de me répondre, parce que c'est moi qui paie actuellement, mon mari étant en longue maladie.